PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA REUNION DU CONSEIL FÉDÉRAL EN VISIOCONFÉRENCE

LUNDI 13 MARS 2023 – 19H00/20H15

Membres du Comité Exécutif	***Fonction***	***Présence/Absence***
ALVES Melissa	Représentante des Sportifs de Haut Niveau	Absente
BREVARD Stéphane	Collège général	Absent
CROUIN Emmanuel	Collège général	Absent
de CONTET Thierry	Secrétaire Général	Présent
DUPIRE Corinne	Collège général	Présente
EZVAN Catherine	Vice-présidente	Présente
FONTANON Dominique	Vice-président	Présent
FORT Mathieu	Collège général	Absent
GIMENES Christophe	Collège général	Présent
LECLERC Eric	Trésorier	Présent
PRINCE François	Collège général	Absent
MULLER Julien	Président	Présent
ROBINAUD Stéphane	Collège général	Présent
SALOMON Lydia	Collège général	Présente
CADAU Jean-Jacques	Collège général	Présent

Représentants de Ligue	***Ligue***	***Présence/Absence***
PARBAUD Serge	Auvergne-Rhône-Alpes	Présent
ROUGET Stéphane	Bourgogne-Franche-Comté	Absent
FRIANT Johan	Bretagne	Présent
GONTERO Jean-Charles	Centre-Val de Loire	Absent
GROSSI Antoine	Corse	Absent
TOMCZAK Michel	Grand Est	Présent
CARLIER Aurélien	Hauts-de-France	Présent
MAUREY Alec	Île-de-France	Absent

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA REUNION DU CONSEIL FÉDÉRAL EN VISIOCONFÉRENCE

CADAU Jean-Jacques	Normandie	Présent
FARGEAS Sylvaine	Nouvelle-Aquitaine	Présente
BRETON Samuel	Occitanie	Présent
LAUTIER Guillaume	Pays de la Loire	Présent
LECLERC Quentin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Présent
ROUVRAY Gilles	Nouvelle-Calédonie	Absente
HUIN Matthieu	La Réunion	Absent

Représentants des clubs affiliés	***Club affilié***	***Présence/Absence***
FÉRARD Alain	Squash du Bois de Chaville	Absent

Invités :

Présidents de Ligue	***Ligue***	***Présence/Absence***
GUIDONI Jean-Louis	Corse	Absent
BERNARD Pierre	Nouvelle Aquitaine	Absent
BOUIN Christophe	Pays de la Loire	Présent

Direction Technique Nationale	***Fonction***	***Présence/Absence***
SILVESTRI Eric	DTN	Présent
BOSSON Philippe	DTN adjoint	Présent
COSTE Guillaume	DTN adjoint	Présent
Salariés	***Fonction***	***Présence/Absence***
GUYHOT Valérie	Responsable comptabilité	Présente
BENIZEAU Emile	Responsable juridique	Présent

PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA REUNION DU CONSEIL FÉDÉRAL EN VISIOCONFÉRENCE

Ordre du jour		***Info / Pt étape / Vote***	***Décision***	***Cf annexe***	***Référents***
1. Administratif	Validation du Quorum	Vote	Validation du quorum. **Vote** Présents : 19 Absents : 12 Le quorum (11/32) est atteint	-	Thierry de CONTET
2. Financier	-	-	-	-	Eric LECLERC
3. Vie Sportive	-	-	-	-	Catherine EZVAN
4. Performance	-	-	-	-	Eric SILVESTRI
5. Jeunes	-	-	-	-	Julien MULLER
6. Officiels	-	-	-	-	Christophe GIMENES
7. Influence	-	-	-	-	Julien MULLER
8. Compétences	-	-	-	-	Christophe GIMENES

9. Prospectives	Projet Blagnac	Vote	➕ C'est un Conseil Fédéral exceptionnel parce qu'il a été demandé par le Président pour permettre au Conseil Fédéral de débattre et se positionner sur un projet en cours dans une logique de rapidité. ➕ Ce projet à amener la fédération à travailler à plusieurs sur un dossier intéressant à plusieurs niveaux : - Réussir à proposer des courts de squash ; - Réfléchir ensemble. ➕ Pour le contexte, on a été contacté mi-janvier par l'administrateur judiciaire car le club de Blagnac était en redressement judiciaire. La volonté du gérant actuel est de ne pas poursuivre l'activité pour plusieurs raisons (démotivation, retraite). ➕ La Fédération a d'abord relayé puis regarder comme elle pouvait se positionner pour éviter de perdre 6 courts. La stratégie équipement regroupe 2 objectifs : créer des équipements et préserver les courts existants. Il est parfois moins couteux de reprendre des courts existants que d'en construire. La logique de création perdure avec l'accompagnement fédéral sur un fonds dédié. ➕ Les objectifs sont de conserver et développer des lieux de pratique pour assurer la pérennité et le développement du squash.	1	Julien MULLER/Thierry de CONTET/Eric LECLERC

			- Le 16 janvier 2023, l'administrateur a alerté la Fédération. Le 26 février, la Fédération a présenté une déclaration d'intérêts. La date limite de dépôt des offres est fixée au 16 mars 2023. Le jugement du tribunal de commerce est fixé mi-avril après une audition de tous les candidats fin mars. La date de la cession effective pour donner suite à la reprise est encore à définir. - Au niveau méthodologique, un groupe de travail a été constitué avec les services équipements et juridiques de la Fédération, la Ligue Occitanie et le cabinet Sport Value pour étudier les éléments propres au dossier. - Pour l'exploitation, 3 modèles sont envisageables : - Modèle 1 : Locaux privés avec une gestion privée ; - Modèle 2 : Locaux publics avec une gestion associative ; - Modèle 3 : Locaux privés avec une gestion associative. La proposition est de reprendre le fonds pour y placer une structure associative qui exploite la gestion.		

			La logique est celle de l'Economie Sociale et Solidaire où les activités lucratives financent les activités non lucratives. Les enjeux sont sportifs, sociétaux et économiques. - La Fédération a présenté une première manifestation d'intérêt avec une reprise du fonds de commerce à hauteur de 75k €. - A terme, l'idée est que la gestion quotidienne puisse être réalisée par le Comité Départemental avec une cession progressif de l'actif au Comité. - Le loyer versé au propriétaire du fonds est d'actuellement 54k €. - Le fonctionnement envisagé est celui d'un type « club » avec des activités sportives non fiscalisées et l'activité de restauration sectorisée et fiscalisée à 80k € avec d'autres activités annexes (ex : proshop, séminaires d'entreprise, etc.). - Le seuil de rentabilité est estimé à 210k € avec les dépenses de fonctionnement suivantes : loyer (50k €), masse salariale (150k €), charges d'énergie (15k €) et charges diverses (25k €). Pour les rentrées, on aurait les activités sportives (110k €), la restauration (95k €) et les autres recettes diverses (5k €). - Il s'agit d'une opportunité intéressante et plus rapide qu'un projet de construction pour la		

			Fédération notamment quand on sait qu'il n'y pas de foncier disponible sur le territoire selon les collectivités et que l'acquisition d'un équipement de 6 courts coûterait environ 200k € à laquelle il faut ajouter l'aménagement du club, des vestiaires et du restaurant (environ 150k).
			- De plus, les délais sont beaucoup plus longs dans un projet de construction.
			- Les points bloquants sur le projet de reprise sont les suivants :
			  - Le bail en cours se termine en 2025, il faudra renégocier un nouveau bail ;
			  - Des travaux conséquents sont à réaliser et ils doivent pouvoir être mis en partie à la charge du bailleur.
			- **La proposition est de formuler une offre avec des conditions suspensives liées aux deux points bloquants.**
			- Ensuite, viendra la 2ème étape, mettre en place la structure d'exploitation.
			La licence sera la clé d'accès à l'exploitation.
			L'idée est de faire de ce risque une opportunité de tester, à un coût raisonnable, la possibilité de partir sur un nouveau modèle fédéral.
			- Pour l'activité de restauration, deux possibilités sont encore envisagées : l'externalisation ou le recrutement d'un cuisinier en direct.
			Sur la question du matériel, la cuisine est suffisamment équipée pour faire des couverts.		

			- Il n'y a pas encore de vues sur l'identité des personnes recrutées. Sur la partie encadrement, c'est indispensable d'avoir un éducateur salarié. Il s'agit d'un objectif qui n'est ni en recette ni en dépense. Cela dépendra également du profil du gestionnaire. Le recours à un emploi aidé ANS doit aussi être envisagé. - La parole est donnée au Président de Ligue Samuel Breton et à Monsieur Stéphane Robinaud, membre du Comité Exécutif et ancien gérant du club de Blagnac. - Le Président de Ligue confirme l'opportunité de se positionner sur ce projet si on étudie la zone de chalandise. - Stéphane Robinaud a transmis à la Fédération ses bilans et la comptabilité analytique de ses années de gestion. Il considère qu'il faut prendre en compte dans l'offre formulée les travaux à faire et rappelle qu'un CA important est réalisé grâce à la restauration (60% environ). - Le pari de la Fédération est de proposer une alternative à un fonctionnement autour de la restauration en proposant un modèle autour du squash.		

			▪ L'objectif est de récupérer l'investissement de l'offre en rentabilisant rapidement l'activité pour pouvoir réinjecter ailleurs. ▪ L'élément central du positionnement de la fédération est la charge des travaux qui doit revenir au bailleur, au moins pour ce qui concerne le chauffage et l'étanchéité. **Vote** Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 2 La proposition est adoptée avec les conditions suspensives.		
Questions diverses	-	-	-	-	-
Prochaines réunions	Comité Exécutif	Info	▪ La prochaine réunion aura lieu le lundi 20 mars 2023 de 19h à 20h30 en visio-conférence.	-	Thierry de CONTET/ Emile BENIZEAU
	Assemblée Générale Ordinaire	Info	▪ La prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 15 avril 2023 de 10h à 16h00 à l'Hôtel Ibis Styles Paris Porte d'Orléans.		

Julien MULLER
Président

Thierry de CONTET
Secrétaire Général

ANNEXES

N° Annexe	***Documents correspondants***
1	Présentation PPT Projet Blagnac

Projet Blagnac

Objectifs

Conserver et développer des lieux de pratiques, dans la mesure du possible dans le cadre de la vie fédérale, pour assurer la pérennité et le développement du squash.

Problématiques

Suite à des difficultés financières, la structure exploitant le club de squash de Blagnac « Squash et forme » est en liquidation judiciaire. L'administrateur judiciaire a pris contact avec la fédération pour trouver une solution à la reprise d'une activité rapide en janvier 2023.

L'enjeu pour la fédération est d'étudier et mettre en œuvre les moyens à la poursuite de l'activité squash sur ce territoire.

Calendrier

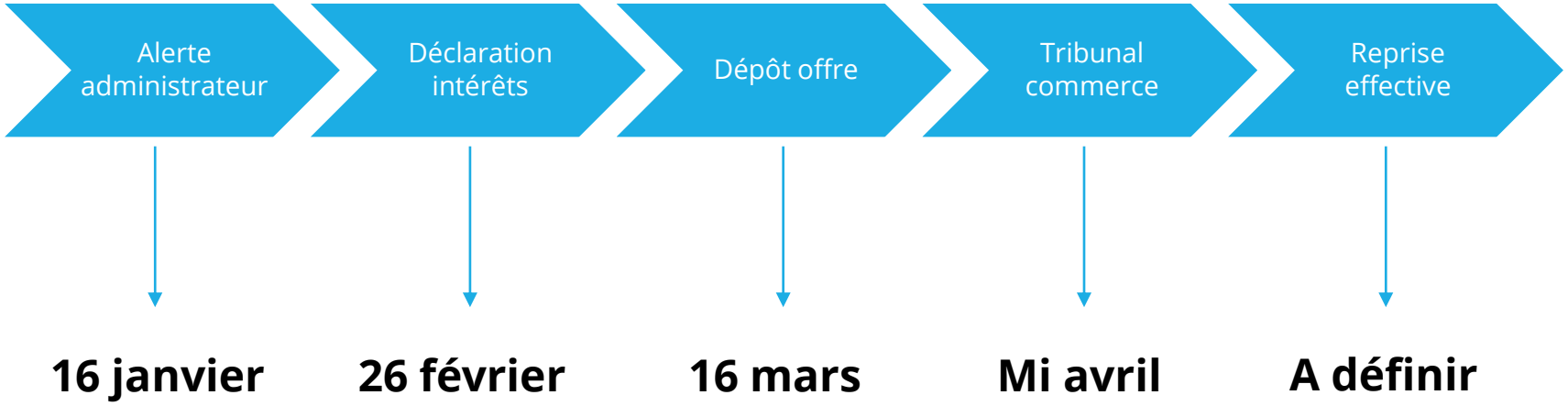
Alerte administrateur
Déclaration intérêts
Dépôt offre
Tribunal commerce
Reprise effective
16 janvier
26 février
16 mars
Mi avril
A définir

Méthodologie

Mise en place d’un groupe de travail comprenant les services équipements et juridiques de la fédération, la ligue Occitanie et le cabinet Sport Value pour étudier les éléments propres au dossier.

Forme d’exploitation

	Propriétaire bâti	Type exploitation
Modèle 1	Locaux privés	Gestion privée
Modèle 2	Locaux publics	Gestion Associative
Modèle 3	Locaux privés	Gestion Associative

Sport et ESS
(économie sociale et solidaire)

La logique d'économie sociale et solidaire repose sur une double logique a la fois entrepreneuriale et d'intérêt générale dans laquelle des activités lucratives financent des activités non lucratives.

3 logiques

Logique sportive

Loisir
Compétition
Ecole de jeunes
Stages
…

Logique sociétale

Educative (scolaire)
Santé
Inclusive

Logique économique

Emploi
Entreprise
Insertion professionnelle
Tourisme

Organisation de la reprise

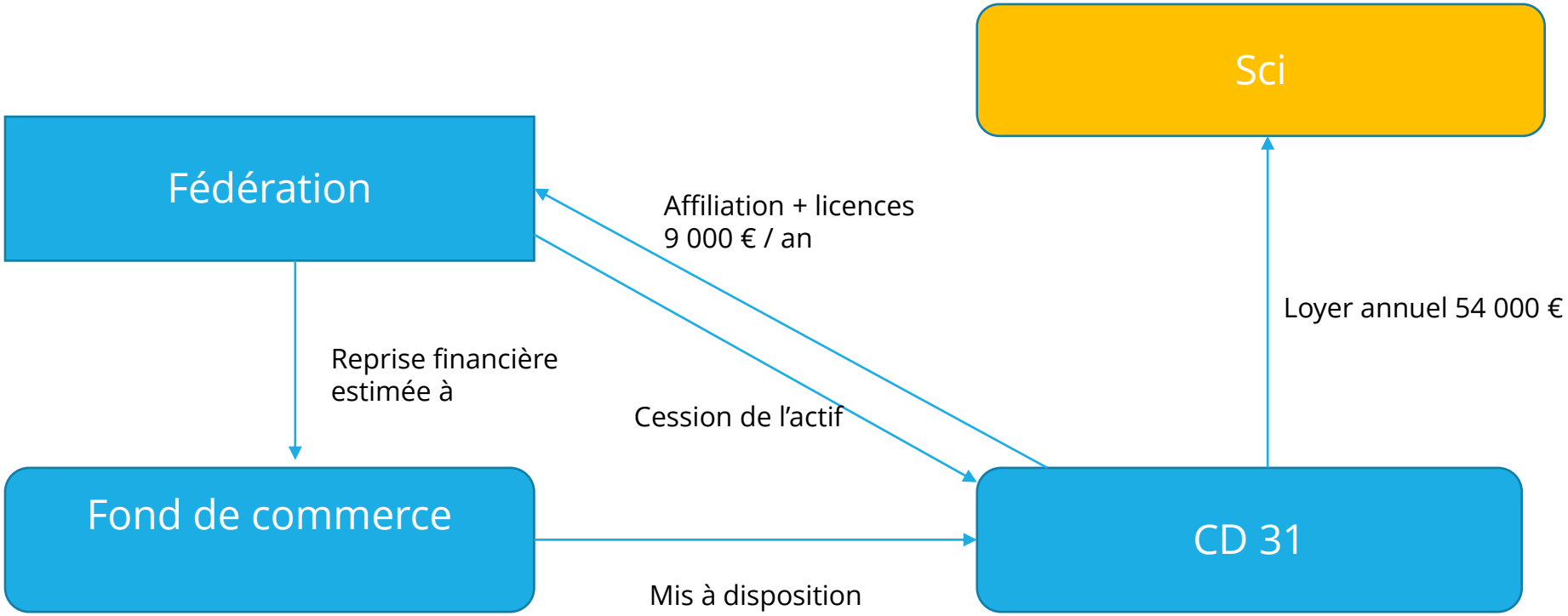

Organisation économique ESS

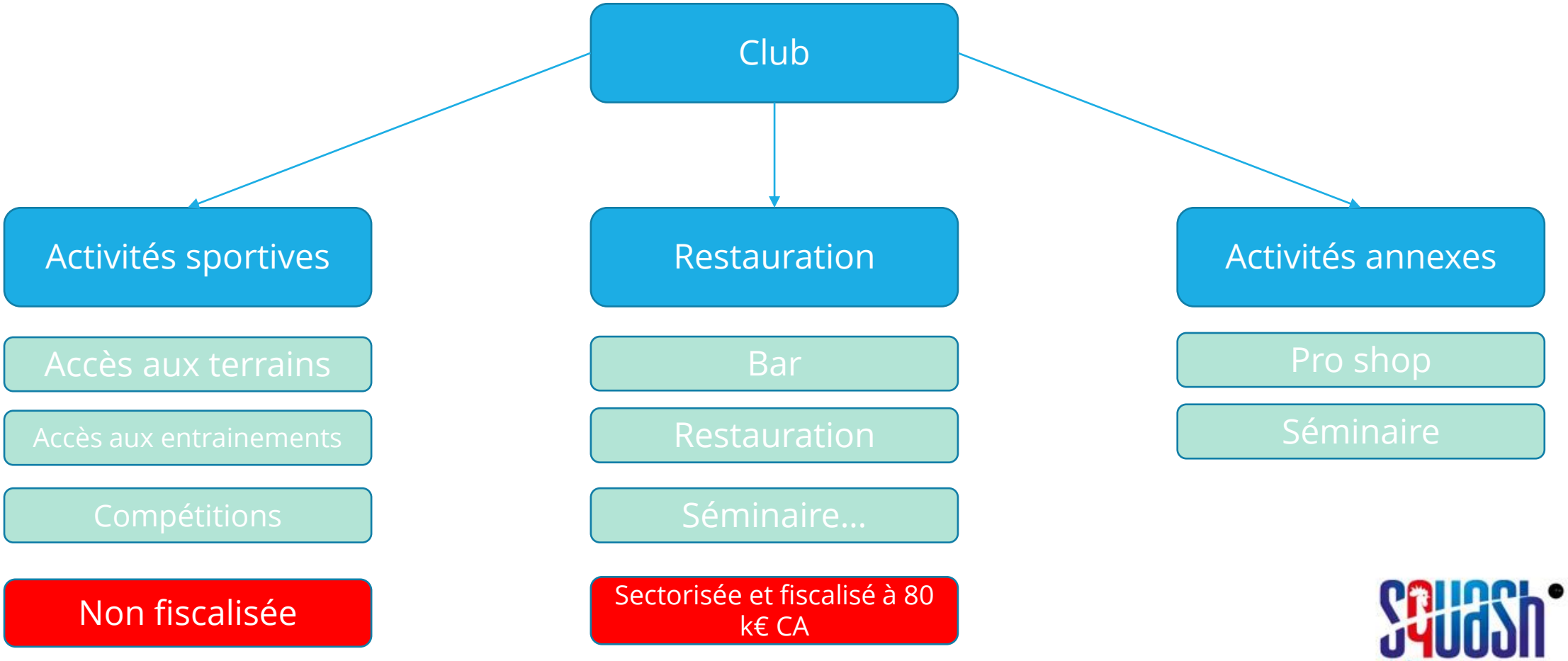

Organisation financière

Seuil de rentabilité estimée à 210 000 €

Des dépenses de fonctionnement estimée à 210 000 €
Dont 50 000 € loyer, 105 000 € masse salariale, 15 000 € charges énergies, 25 000 € charges diverses

Des recettes de fonctionnement estimée à 210 000 €
Dont 110 000 € activités sportives, 95 000 € estimées activités restauration, 5 000 € autres recettes

2ème meilleure option

Pas de foncier disponible de la part des collectivités

Acquisition de 6 courts : environ 200 000 €

Aménagement club, vestiaires, restaurant : 150 000 €

Délai longs

Point bloquants

- Durée du bail en cours à renégocier
- Travaux à la charge du propriétaire à discuter

Proposition

Validation d’une offre de la FFSquash pour confirmer l’intérêt de la reprise du fond de commerce, sous réserve :

- de la validation de travaux de la part du propriétaire,
- De la renégociation de la durée du bail sur une période plus longue